

PRÉFET DE LA HAUTE - GARONNE

Direction Départementale des Territoires

ARRÊTE

Service Environnement, Eau et Forêt
Bureau de la Coordination et des Procédures
Réf. : DDT/SEEF/BCP/CC

levant la consignation engagée à l'encontre de
la société KNAUF SUD OUEST à
COLOMIERS, ZI En Jacca

N° - 3 1)

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2008 autorisant la société KNAUF SUD OUEST à exploiter une installation de fabrication de polystyrène expansé ZI En Jacca à Colomiers ;

Vu l'arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 30 juin 2009 pris à l'encontre de la société KNAUF SUD OUEST ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 7 février 2013 constatant la situation actuelle de la société KNAUF SUD OUEST ;

Considérant que l'exploitant a déposé une mise à jour de l'étude d'impact et a exécuté les travaux relatifs à la manutention des stockages afin de mettre le site en conformité, dispositions répondant aux deux points de l'arrêté préfectoral de consignation en date du 30 décembre 2010 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne ;

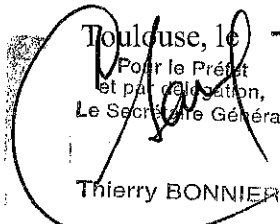
A R R Ê T E

Article 1 – La mesure de consignation d'un montant de 10 000 € engagée à l'encontre de la société KNAUF SUD OUEST à Colomiers, ZI En Jacca, par arrêté préfectoral du 30 décembre 2010 est levée.

Article 2 – La somme consignée sera restituée à la société KNAUF SUD OUEST.

Article 3 – L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2010 engageant une procédure de consignation à l'encontre de la société KNAUF SUD OUEST est abrogé.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Garonne, Le Trésorier Payeur Général du département de la Haute Garonne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées, inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à la société KNAUF SUD OUEST.

Toulouse, le 4 MAR. 2013
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER